

Mesdames, Messieurs,

Le Comité Exécutif du Comité Champagne s'est réuni le 7 mai dernier à Epernay, présidé par le Commissaire du Gouvernement, et en présence de la délégation du Syndicat Général des Vignerons emmenée par son Président, Maxime Toubart, et de la délégation de l'Union des Maisons de Champagne emmenée par son Président, Jean-Marie Barillère.

Le Comité a pris un certain nombre de mesures historiques pour protéger la filière Champagne face aux conséquences économiques dévastatrices engendrées par la crise sanitaire du Coronavirus.

Cette pandémie qui s'est répandue dans le Monde entier et qui a entraîné l'arrêt de toutes nos activités commerciales, sur tous les continents, peut entraîner, si ce n'est la disparition, au moins de très grandes difficultés pour bons nombres d'acteurs de notre filière.

Sans certitude sur l'avenir, nous nous devons de prendre des mesures protectrices pour éviter l'emballement d'une réaction en chaîne non contrôlée.

Le décalage ainsi voté dans les paiements, d'une durée indispensable à la reprise de l'activité et à la reconstruction des trésoreries, va garantir la troisième et la quatrième échéance de la vendange 2019 augmentées de l'intérêt voté à 1,50% annuel.

Cette décision inédite s'accompagne d'un programme d'interruption des transactions des Champagnes en cours d'élaboration.

L'objectif de cette seconde action est de sécuriser les prix de vente des bouteilles de Champagne, et d'éviter l'effondrement des cours.

Le troisième volet sera, sans la réouverture des frontières, la mise en place d'une nouvelle organisation pour les vendanges 2020. Ce sera le sujet du Comité Exécutif du 28 mai prochain.

La solidarité des acteurs des deux grandes familles de la Champagne est la clé de sa sauvegarde, et nous permettra de sortir de cette épreuve avec la force nécessaire pour la reconquête des marchés.

Nos équipes restent mobilisées de l'amont à l'aval de la profession.

Je remercie tout particulièrement Dominique Pichart pour son engagement sans faille en ces temps troublés. Avec Clément Pierlot, pour leurs Maisons respectives et/ou par l'intermédiaire de vos courtiers, ils vous feront parvenir dans les prochains jours les factures faisant état des nouvelles échéances de paiement et complétées des frais financiers validés par la décision 189 du CIVC.

Une demande formelle vous sera également faite pour recevoir ou non, et par retour, des traites validées que vous pourrez ainsi escompter à votre guise.

Nous serons prêts, croyez le bien, pour que, demain plus que jamais et dans le monde entier, la joie retrouve le plus merveilleux de ses alliés,

« CHAMPAGNE ! »

Paul-François Vranken
Président

Paris, le 11/07/2020